



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°570) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES LOUDIERES ET
AILEY, A L'ASSOCIATION LEOP'ART**

**DÉCISION N° AU-19-100
EN DATE DU 11 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Léop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser un stage de chorale dans le cadre de la deuxième édition du festival « Chœurs de ville », les samedis 23 février et 6 avril 2019 de 16 h 30 à 17 h 30 dans la salle Loudières et les samedis du 23 mars au 8 juin 2019 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 6, 13 avril et 25 mai 2019) de 14 h 30 à 17 h 30 dans la salle Ailey ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Léop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles afin d'organiser un stage de chorale dans le cadre de la deuxième édition du festival « Chœurs de ville », les samedis 23 février et 6 avril 2019 de 16 h 30 à 17 h 30 dans la salle Loudières et les samedis du 23 mars au 8 juin 2019 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 6, 13 avril et 25 mai 2019) de 14 h 30 à 17 h 30 dans la salle Ailey ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET